

Fiabiliser la paie : procédures et contrôles



PL-24 2 Jours (14 Heures)

Description

Avec la mise en place de la DSN, la paie qui représentait déjà un processus clé de l'entreprise, reconnu comme tel dans la loi, doit plus que jamais être mis sous contrôle. Les responsables paie trouveront dans cette formation toutes les pistes de réflexion leur permettant de mettre en place des outils afin d'optimiser la fiabilité, la performance et la qualité du service dans ce nouveau contexte.

À qui s'adresse cette formation ?

Pour qui

Responsable ou gestionnaire de paie en charge du contrôle de la paie.

Prérequis

- Avoir une bonne pratique de la paie ; Avoir réalisé au minimum un cycle annuel de paie.

Les objectifs de la formation

- Prendre du recul sur ses pratiques et réfléchir à des contrôles adaptés pour fiabiliser la paie et la DSN.
- Optimiser l'efficacité, le fonctionnement et la communication du service paie.
- Faire face à un contrôle URSSAF.

Programme de la formation

En amont du présentiel

- Un audiagnostic pour définir ses priorités.

Optimiser les procédures de contrôle de paie et maîtriser la gestion des écarts de paie

- Repérer les points sensibles de ses paies.
- Mettre en place des points de contrôle adaptés en tenant compte des contraintes DSN : le contrôle juste à temps ; les points de contrôle indispensables ; les tableaux de contrôle (cohérence de masse, de charges...).
- Construire une grille d'analyse des écarts entre journal de paie, état de charges et DSN.

Mettre en œuvre la 'bible' de paie et un guide de procédures

- Construire une matrice et acquérir la méthodologie pour rédiger une "bible" de paie, un guide des procédures incontournables.

Améliorer la performance et la communication du service paie

- Organiser la veille juridique.
- Optimiser les process en tenant compte des contraintes DSN.
- Mettre en place des indicateurs de performance.
- Améliorer la communication du service Paie avec les salariés et les interlocuteurs internes.

Faire face à un contrôle URSSAF

- Utiliser à bon escient la procédure de rescrit social et préparer le contrôle.

Après le présentiel, mise en œuvre en situation de travail

- Un programme de renforcement : "Un défi par semaine pendant 7 semaines" et une classe virtuelle.